

ACTION URGENTE

DES MILITANTS DÉTENUS À BAHREÏN SONT EN DANGER

De très nombreux militants ont été arrêtés le 14 février 2012 lors d'une manifestation destinée à commémorer le premier anniversaire du début du soulèvement à Bahreïn. Des dizaines d'entre eux demeurent détenus et risquent de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Plusieurs ont été passés à tabac au moment de leur arrestation.

Amin Jaffar Swar (22 ans), **Mutaher Saeed Taher Ahmed** (18 ans) et **Mohammed Makky** (22 ans) ont été arrêtés le 14 février 2012 alors qu'ils étaient en voiture dans le quartier de Seif, à Manama, la capitale bahreïnite. Ils se rendaient au rond-point du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (également appelé rond-point de la Perle), centre névralgique de la manifestation. Selon des témoins, ces trois jeunes hommes ont été frappés au moyen de matraques, d'abord à l'intérieur puis à l'extérieur du véhicule, lors de leur arrestation par la police – qui a également brisé les vitres de la voiture. Un policier aurait asséné plusieurs coups de pied à Amin Jaffar Swar alors que celui-ci se trouvait à terre. Les trois jeunes gens cités ont été emmenés au poste de police d'Al Maaridh, à Manama, où ils sont toujours détenus. Un représentant du parquet les a interrogés le 15 février au poste de police, en présence d'un avocat. Selon ce dernier, des traces de coups étaient visibles sur leurs visages et leurs jambes.

Alors que des centaines de personnes empruntaient l'autoroute en voiture ou marchaient sur les bas-côtés pour se rendre à la manifestation, la police a utilisé une grande quantité de gaz lacrymogène pour disperser la foule. **Naji Fateel**, défenseur des droits humains travaillant pour la Société des jeunes bahreïnites pour les droits humains, **Hassen Jaber**, blogueur, et **Abdullah Abdulkarim al Fardan**, un autre militant, figurent parmi les personnes atteintes par le gaz lacrymogène puis arrêtées. Hassan Jaber et Abdullah Abdulkarim al Fardan ont été emmenés au poste de police d'Al Nuaim, interrogés par un représentant du parquet et inculpés de « rassemblement illégal ». Ils ont ensuite été transférés à la prison de Dry Dock, à Manama, où ils sont toujours détenus. Naji Fateel a été envoyé au poste de police d'Al Nuaim avant d'être transporté dans un centre médical du ministère de l'Intérieur, où il a été interrogé par un représentant du parquet. Son avocat n'était pas présent mais un avocat qui se trouvait sur place pour représenter d'autres personnes a accepté d'assister à l'interrogatoire. Naji Fateel a également été inculpé de « rassemblement illégal ». Selon son avocat, il a été contraint à rester debout pendant de nombreuses heures et privé de sommeil entre son arrestation et son interrogatoire. Un mandat d'arrêt de 15 jours lui a été décerné et sa famille n'a pas été autorisée à lui rendre visite.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou en arabe) :

- exhortez les autorités bahreïnites à protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements Amin Jaffar Swar, Mutaher Saeed Taher Ahmed, Mohammed Makky, Naji Fateel, Hassen Jaber, Abdullah Abdulkarim al Fardan et toutes les autres personnes détenues actuellement à la suite de la commémoration du 14 février ;
- priez-les instamment de diligenter une enquête indépendante sur les allégations selon lesquelles ces personnes ont subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à libérer ces personnes et toutes celles détenues uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- demandez-leur de les autoriser immédiatement à entrer en contact avec leurs familles et leurs avocats, et à bénéficier de soins médicaux.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 MARS 2012 :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, Manama, Bahreïn
Fax : +973 176 64 587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah bin Ahmad
Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, Manama,
Bahreïn
Fax : +973 172 32 661

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Ministre des Droits humains et du Développement social

Dr Fatima bint Mohammed Al Balooshi
Ministry of Human Rights and Social
Development
P.O. Box 32868, Manama, Bahreïn
Courriel : pr@social.gov.bh

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Madame la Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES MILITANTS DÉTENUS À BAHREÏN SONT EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 14 février 2012 et aux alentours de cette date, des centaines de personnes ont défilé dans les rues de Manama, la capitale bahreïnite, et de plusieurs villages chiites voisins pour commémorer le premier anniversaire des manifestations. La foule a été dispersée au moyen de gaz lacrymogène. Des dizaines de personnes ont été arrêtées pour avoir participé à ces rassemblements, mais beaucoup ont été libérées peu après. D'autres sont toujours détenues dans deux postes de police de Manama et risquent de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Il y a un an, le 14 février 2011, la majorité des Bahreïnites avaient commencé à manifester pour demander davantage de droits civils et politiques. Le jour même, un premier manifestant avait été tué par les forces de sécurité. Au cours des mois qui ont suivi, le pays est entré dans une grave crise des droits humains : les forces de sécurité n'ont eu de cesse de faire usage d'une force excessive contre les manifestants ; quelque 50 personnes ont été tuées et des centaines d'autres, blessées. Des centaines de personnes ont également été arrêtées et jugées par des tribunaux militaires, et nombre d'entre elles ont déclaré avoir été victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Plus de 4 000 manifestants ont été licenciés ou exclus de l'université pour avoir participé aux manifestations.

Le 23 novembre 2011, la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, créée le 29 juin par décret royal, a présenté ses conclusions au roi. Dans son rapport, elle indiquait, entre autres, qu'une force excessive avait été utilisée contre les manifestants, que la torture était monnaie courante et que de nombreuses personnes étaient en train d'être jugées ou avaient été condamnées à des peines d'emprisonnement parce qu'elles avaient exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Elle a par ailleurs formulé un certain nombre de recommandations que le roi a promis d'appliquer.

Bien que quelques mesures aient été prises, comme l'ouverture du procès de huit policiers – cinq Pakistanais, un Yéménite et deux Bahreïnites – accusés d'avoir maltraité des prisonniers et tué des manifestants, l'accueil d'experts internationaux des droits humains et d'experts du maintien de l'ordre pour former la police, Amnesty International n'a connaissance d'aucune démarche sérieuse visant à obliger les responsables présumés à rendre des comptes. Ainsi, aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent à l'encontre d'officiers de haut rang des forces de sécurité ni d'autres représentants de l'État pour leur participation présumée à des violations des droits humains. En outre, aucune conclusion d'enquête sur des allégations de torture n'a été rendue publique. Bien que plusieurs entreprises privées aient annoncé la réintégration de leurs employés licenciés pour avoir participé à des manifestations, des centaines de personnes n'ont pas encore retrouvé leur poste. Des dizaines d'étudiants attendent toujours de pouvoir reprendre leurs études à l'université. Plus inquiétant encore, les forces de sécurité continuent presque quotidiennement à faire usage d'une force excessive contre des manifestants et le bilan humain ne fait que s'alourdir. Amnesty International continue à recevoir des témoignages faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Noms : des dizaines de manifestants détenus à Bahreïn, dont Amin Jaffar Swar, Mutaher Saeed Taher Ahmed, Mohammed Makky, Naji Fatee, Hassen Jaber et Abdullah Abdulkarim al Fardan

Genre : le groupe de militants se compose d'hommes et de femmes, mais les personnes citées dans cette AU sont toutes des hommes

AU 53/12, MDE 11/011/2012, 17 février 2012